

AVIS PUBLIC



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que, conformément au *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA-5), le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 4 novembre 2024, à 19 h, à Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure, relativement au bâtiment situé à l'adresse suivante :

6626, rue Alma (District de Saint-Édouard)

Le projet visé par la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'installation d'un équipement mécanique existant en cour avant sur le toit du 2^e étage, face au volume du 3^e étage en retrait de l'alignement de construction.

Cette demande déroge donc au point 1 du tableau de l'article 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279)*, concernant, l'aménagement d'un équipement mécanique ou thermopompe dans les cours, qui ne sont pas autorisés en cour avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à leandre.campeau-levesque@montreal.ca en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Fait à Montréal, ce 18 octobre 2024.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement